

COMPTE RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 NOVEMBRE 2020 A 19h

AFFICHE LE : 20/11/2020

L'an deux mille vingt et le 10 Novembre à 19h, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué le 2 Novembre 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi sous la présidence de Madame VEZAT-BARONIA Maryse, Maire.

Compte tenu de l'épidémie de COVID 19 et afin que chaque élu dispose d'un espace de 4m2 la salle retenue pour l'organisation de cette séance est la salle du Moulin.

Etaient présents :

ALBERT Magalie - CARON Sébastien - CARON-JOURDA Yves - CHAGNE Patrick - CHAVY Sophie - ESCORIHUELA Daniel - GARNACHO Lucie - LOZE Caroline - MAILHOL Sylvie - MESBAH-LOURDE Pascale - PERSILLON Cyrille - PICARD Serge - PONS Bernard - SANTA CRUZ Roger - SEGALA Laetitia - SOUCASSE Laurent - SUDRE Agnès - VEZAT-BARONIA Maryse - VOUTZINOS Michel

Procurations : SOUCASSE-PIQUEMAL Eliane à CARON-JOURDA Yves - ALVADO Régis à SANTA CRUZ Roger - LOURDE Michèle à MAILHOL Sylvie - LESUEUR Agathe à CHAVY Sophie

Sylvie MAILHOL est désignée secrétaire de séance

Le quorum étant atteint Mme le Maire ouvre la séance à 19h10 et entame sa prise de parole par un hommage à la mémoire de Samuel PATY et des trois personnes assassinées à Nice.

Elle donne lecture de la lettre adressée le 19/11/1957 par Albert CAMUS Prix Nobel de Littérature, à son premier instituteur Louis GERMAIN.

Une minute de silence est ensuite observée par les élus.

Mme le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, il s'agit de la révision annuelle des montants des loyers.

Les élus valident cette demande à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

Mme le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 01/09/2020 au vote

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

ORDRE DU JOUR

I) NOUVEAUX STATUTS SIVOM :

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire indique que le comité syndical du SIVOM des plaines et coteaux du Volvestre, a approuvé lors de la séance du 14 octobre 2020 la modification des statuts du syndicat.

Elle donne lecture des nouveaux statuts, elle demande au conseil municipal de se prononcer sur l'ensemble des modifications et sur le transfert éventuel des compétences optionnelles : « restauration scolaire » et « travaux de création et d'entretien des espaces verts ».

Mme le maire propose d'adhérer à ces deux compétences pour une année.

Les élus procèdent au vote.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : 16 / contre : 1 / abstentions : 6)

| | | | |
|--------------|-----------|-----------------------|-----------------|
| Votants : 23 | Pour : 16 | Contre : 1 (P.CHAGNE) | Abstentions : 6 |
|--------------|-----------|-----------------------|-----------------|

M.ALBERT, S.PICARD, R.SANTACRUZ, R.ALVADO, M.VOUTZINOS, P.MESBAH-
LOURDE

Adopté à la majorité

II) EXAMEN TRANSFERT COMPETENCE PLU à la CCV

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire indique que la loi ALUR du 14 Mars 2014, prévoit le transfert de la compétence en matière de plans locaux d'urbanisme (PLU) aux communautés de communes.

Ce transfert interviendrait au 01/01/2021, sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent par délibération.

Le bureau de la CCV réuni le 10/09/2020, a adopté une position de principe d'opposition à ce transfert.

Mme le Maire rappelle que la compétence PLU permet d'avoir la vision et la maîtrise du développement de la commune, à ce titre elle souhaite conserver cette compétence à l'échelon communal.

La question du transfert est soumise au vote et les élus à l'unanimité rejettent ce transfert.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 0

Contre : 23

Abstention : 0

Rejeté à l'unanimité

III) MODIFICATION ARRETES TEMPS DE TRAVAIL

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire soumet aux élus la proposition d'augmenter les arrê^tés de temps de travail de deux agents en charge de l'entretien des locaux.

Elle précise que cette mesure sera sans incidence sur le budget puisque ces heures sont déjà effectuées et donnent lieu à rémunération en heures complémentaires.

Avant de soumettre cette question au vote, elle salue le travail de l'équipe d'entretien particulièrement sollicitée en période de crise sanitaire.

Les élus valident à l'unanimité ces modifications d'arrê^tés.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

IV) CREATION POSTES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire soumet au vote la création de trois postes :

- Suite à réussite à concours, création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe, pour un agent déjà en poste dans la collectivité
- Suite à avancement au titre ancienneté, création d'un poste d'agent de maîtrise, sous réserve passage en commission au Centre de Gestion
- Création d'un poste d'adjoint technique territorial à 35h, pour un profil polyvalent et expérimenté dans divers corps de métiers (maçonnerie, plomberie, carrelages ...)

Les élus valident à l'unanimité la création de ces trois postes.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

V) PARTICIPATION COMMUNES CCV FRAIS FONCTIONNEMENT PISCINE HIVER

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Le montant de la participation des communes extérieures aux frais de fonctionnement de la piscine est maintenu à 1€ par an et par habitant, pour une durée de 5 ans.

Ce montant est validé à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VI) TARIFS TICKETS PISCINE HIVER

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire propose de maintenir pour l'année 2020-2021, le prix des tarifs piscine du bassin couvert.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VII) BIENS PRESUMES SANS MAITRES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire informe qu'à l'issue d'une période d'affichage de 6 mois, les deux parcelles susceptibles d'être incorporées dans le domaine public communal au titre des biens sans maître, n'ont été réclamées par aucun propriétaire ou ayant-cause.

Elle propose donc de délibérer pour intégrer ces deux parcelles cadastrées section D n°11 et n°15, dans le domaine public communal.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

VIII) ACHAT MASQUES ET LIVRES POUR SCOLAIRES

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire rappelle que la commune a acheté et distribué deux masques réutilisables pour chaque enfant scolarisé à l'école de Rieux-Volvestre.

Elle propose par ailleurs compte tenu du contexte difficile, d'offrir à chaque élève des deux écoles un livre adapté à son âge.

Cette acquisition est approuvée à l'unanimité.

Décision : adoption rejet autre :
 Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

| | | | |
|----------------------|-----------|------------|----------------|
| Votants : 23 | Pour : 23 | Contre : 0 | Abstention : 0 |
| Adopté à l'unanimité | | | |

IX) TRAVAUX MECENAT TOURASSE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA
Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire rappelle qu'une opération de mécénat a été engagée par la commune en 2017 portant sur des projets de restauration du patrimoine communal (La Tourasse, la Cathédrale et la salle polyvalente).

Une somme de 4 457 € avait été recueillie, 192 € ont été prélevés sur cette enveloppe pour nettoyer et débroussailler le petit jardin jouxtant la Tourasse.

X) ANTENNE FREE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA
Délibération Exposé Information

Objet : Mme le Maire informe les élus que suite au projet d'installation d'une deuxième antenne FREE sur la commune, elle a sollicité une médiation auprès de cette entreprise.

Cette démarche vise à exprimer la crainte de collectivité de voir des antennes proliférer sur le territoire et encourager la mutualisation des infrastructures entre les différents opérateurs.

Une commerciale de FREE viendra en mairie pour rencontrer une délégation d'élus.

Mme le Maire alertera par ailleurs les élus nationaux de l'AMF et l'association des maires Ruraux sur cette question de la multiplication des antennes.

Elle conclut en informant le conseil que la société ORANGE a également un projet d'installation d'une deuxième antenne sur la commune.

XI) TRAVAUX SEUIL MOULIN CAPLA

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire indique que le dossier n'a pas avancé, puisque les services de l'Etat ont sollicité une étude supplémentaire avant de se prononcer sur le lancement de l'opération. Ce qui laisse supposer que les services concernés ne jugent pas que ces travaux soient urgents.

L'entreprise contactée pour effectuer cette étude ne peut pas intervenir actuellement compte tenu du débit important du cours d'eau.

XII) DEMANDES DE SUBVENTIONS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Mme le Maire sollicite l'autorisation de demander des subventions pour les opérations suivantes :

- 1) Achat d'une parcelle jouxtant le groupe scolaire : ce terrain de 1 634 m2 dont le prix a été estimé à 21 € le m2 par le service des Domaines, a été négocié dans la perspective d'une extension des écoles ou de la construction d'une cantine.
S'agissant d'un projet avec une finalité scolaire le Conseil Départemental et l'Etat pourraient financer cet achat chacun à hauteur de 30%.
- 2) Achat d'un terrain de 4 000 à 5 000 m2 pour le futur centre de secours sur la zone d'activités de Penelle.
Ce terrain propriété de la Communauté de Communes du Volvestre serait cédé à la commune au prix de 13 € le m2.
- 3) Demande de subvention pour équiper la cathédrale d'un système de vidéo-surveillance, le montant du devis s'élève à 2 555.44 € HT.
- 4) La commune doit faire l'acquisition d'une armoire ignifugée pour assurer la conservation de certaines archives communales notamment les registres d'Etat civil. Une demande de subvention pourrait être adressée au Conseil Départemental pour cet achat d'un montant de 2 810.00 € HT.

Les élus valident à l'unanimité les demandes de subventions pour ces quatre dossiers.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

XIII) DESIGNATION MEMBRES PARTICIPANT TRAVAUX COMITE JUMELAGE

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Objet : Quatre élus manifestent leur souhaiter de rejoindre le comité de jumelage, il s'agit de Laetitia SEGALA, Régis ALVADO, Roger SANTACRUZ et Laurent SOUCASSE.

XIV) REVISION ANNUELLE DES LOYERS

A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération

Exposé

Information

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer les loyers des bâtiments communaux pour l'année 2021.

Elle propose d'appliquer l'augmentation légale de 0.66 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'appliquer cette augmentation.

Mme MESBAH-LOURDE ne prend pas part au vote.

Décision : adoption

rejet

autre :

Votée à l'unanimité votée à la majorité (pour : / contre : / abstention :)

Votants : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

1) *A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA*

Délibération

Exposé

Information

Mme le Maire a cosigné avec les 31 maires de la communauté de communes un courrier adressé à Monsieur le Préfet, lui demandant dans le respect des contraintes sanitaires que des solutions puissent être trouvées pour préserver les commerces de proximité.

Une plateforme départementale sur laquelle figureront tous les commerces ouverts sera mise en place, d'autre part le Conseil départemental aidera les commerçants qui le souhaitent à créer leur site dématérialisé en partenariat avec la CCV.

Sont évoquées plusieurs initiatives en la matière dont une de la CCI (partenariat avec le CD 31) pour répertorier les sites de commerces qui le souhaitent. Projet aussi de la CCV que le CD 31 pourrait accompagner.

2) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la société CEMEX Granulats Sud- Ouest, pour le projet d'extension de la carrière de Salles sur Garonne.

3) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

L'office de tourisme intercommunal du Volvestre a été classé en catégorie II. Classement qui salue la qualité de l'accueil et le professionnalisme des agents impliqués dans la promotion du Tourisme.

4) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Mme le Maire donne lecture des postes occupés par les élus communaux dans les exécutifs du SIVOM, de la CCV, du SMBVA, de RESEAU 31 et du SDEHG.

5) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Stationnement interdit aux abords des écoles de 8h30 à 9h et de 16h30 à 17h, compte tenu de l'accès à l'école élémentaire qui se fait coté fleuriste et d'autre part en raison du plan VIGIPIRATE.

6) A l'initiative de : Maryse VEZAT-BARONIA

Délibération Exposé Information

Compte tenu de la crise sanitaire, la cérémonie commémorative du 11 Novembre ne pourra se tenir qu' en présence de 10 personnes maximum.

Séance levée à 21h

Le Maire,

Maryse VEZAT-BARONIA

